

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 5 OCTOBRE 2011

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : MM. Christian WAGNER, conseiller municipal, qui a donné procuration à Alfred SCHMITT et Jean-Michel STEPHAN, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

→ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 septembre 2011

Avant de procéder à l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 septembre 2011, Alfred SCHMITT et Christian KLIPFEL demandent l'ajout de leurs interventions, dans le point DIVERS et notamment :

« A la question d'Alfred SCHMITT concernant les travaux du carrefour le Maire répond que des travaux ont été entrepris par les services du Conseil Général mais qu'ils ne sont pas suffisants ; une relance sera faite.

Christian KLIPFEL demande où en est l'avancement des travaux au 18 rue de Lobsann ».

Suite à ces ajouts, le conseil municipal moins trois abstentions (Denise EHRHARD, Christophe SCHIMPF et Eric HUBERT), approuve le compte rendu du conseil municipal du 7 septembre 2011.

→ Différentes réunions et manifestations

08.09.2011

- rencontre avec la responsable de l'immobilière KUNTZ pour les terrains REMPP : une demande d'évaluation a été faite auprès du service des Domaines
- rencontre avec Monsieur RENARD, riverain de la rue de Seltz, concernant la sécurité dans cette rue

09.09.2011

- journée des Maires à la foire européenne de Strasbourg organisée par l'association des Maires du Bas-Rhin

11.09.2011

- randonnée cyclotouriste organisée par l'amicale cyclotouriste de Soultz-sous-Forêts
- vide greniers au Bruehl organisé par l'association de défense et de promotion de la ligne ferroviaire et le club des free riders

12.09.2011

- rencontre avec Monsieur JEANNEQUIN du bureau d'études ESPAYS pour le réaménagement de la rue des Barons de Fleckenstein avec présentation d'une première esquisse

- passation de commandement à la BA 901 avec le départ du colonel MAECHLER et l'arrivée du colonel ROY

13.09.2011

- visite de la synagogue par Monsieur PIECHAUD, conservateur régional à la DRAC qui avait émis un avis défavorable pour le remplacement des fenêtres à l'identique. Pour les bulbes, il propose la même conception que celles de la synagogue de Saint Louis, qui est la sœur jumelle de Sultz-sous-Forêts, c'est-à-dire charpente bois et couverture en métal.

Pour Jean-Laurent VONAU les bulbes d'origine étaient en ardoise, mais il craint qu'on ne soit plus en mesure de les refaire à l'identique et qu'il est plus facile de les réaliser en métal. Il précise d'ailleurs que des photos existent avec les bulbes recouverts d'ardoise.

Monsieur PIECHAUD verrait bien des vitraux à l'édifice mais le Maire précise que, pour des raisons évidentes de coût, on s'oriente plutôt vers du vitrage sobre.

Par ailleurs le Maire rappelle que la commune a signé une convention d'honoraires pour une mission de maîtrise d'œuvre avec Monsieur HAIBACH, architecte, pour des travaux de réfection à la synagogue de Sultz-sous-Forêts d'un montant estimatif de 20 000 € HT. La rémunération du maître d'œuvre était estimée à 10 %, soit 2 000 € HT.

Suite aux dernières évolutions du dossier, ce projet va être modifié en profondeur avec d'une part des fenêtres en adéquation avec le bâtiment et d'autre part la restauration des bulbes. Le contrat de maîtrise d'œuvre actuel ne correspondant plus au futur projet, le Maire propose de le résilier vu que l'opération pour laquelle il a été souscrit ne sera pas réalisée, clause prévue dans le contrat. La rémunération du maître d'œuvre sera honorée pour le travail déjà exécuté.

Vu qu'il faudra lancer une nouvelle mise en concurrence, le Maire propose d'autoriser Monsieur HAIBACH, architecte, à soumissionner et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ces propositions.

- entretien téléphonique avec le Directeur de l'établissement du Marienbronn concernant la route d'accès à l'établissement. Un courrier a été envoyé à l'ensemble des acteurs potentiels (REISS Député, KENNEL Président du Conseil Général, KREISS Maire de Lobsann et Docteur HAEGELE, président de l'association gestionnaire Santé et Sobriété) avec copie à Jean-Laurent VONAU Vice-président du Conseil Général, THALMANN Maire de Lampertsloch, GEISSLER Président de la Fédération de Charité et KUSTERER, directeur de l'établissement de Marienbronn, pour essayer de trouver un plan de financement cohérent afin de remédier à l'état déplorable de la route.

Le directeur du centre de soins du Marienbronn informe par courrier du 3 octobre que le Président soumettra une proposition de solution partenariale au conseil d'administration de l'association « Santé et Sobriété » lors de la réunion du 18 octobre 2011.

Christian KLIPFEL informe que le Député REISS a donné son accord de principe pour l'attribution d'une contribution de la réserve parlementaire.

Une demande de classement de cette route en route touristique a également été envoyée au Président du Conseil Général.

A la question de Jean-Laurent VONAU demandant si Lobsann faisait des propositions, le Maire répond que le Maire de Lobsann est extrêmement prudent et qu'il explore également la voie de la route forestière.

Le Maire propose de prendre en charge 30 % de la dépense pour l'aménagement de cette route et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe d'une prise en charge de 30 % de la dépense pour la réfection de la route d'accès à l'établissement du Marienbronn.

15.09.2011

- rencontre avec les responsables du Crédit Mutuel pour l'organisation de la journée sécurité du 16 octobre 2011
- rencontre avec un forain de la kirwe : suite aux problèmes rencontrés en août dernier pour l'attribution des places le Maire va proposer l'élaboration d'un règlement spécifique à la fête foraine locale

16.09.2011

- expertise de la propriété 12, rue du Docteur Deutsch (anciennement HUBRECHT) - le rapport de l'expert est parvenu entre temps et un arrêté de péril imminent a été pris. A la question de Christian KLIPFEL demandant où en est le dossier de la maison en ruines rue de la Bergerie, le Maire répond que le propriétaire a été interpellé à ce sujet mais qu'il n'a toujours rien entrepris. Il faudra sans doute également se tourner vers un dossier de péril imminent.
- ouverture de la saison culturelle 2011/2012 de la Nef - relais culturel de Wissembourg

17.09.2011

- ouverture de la saison culturelle 2011/2012 du relais culturel La Saline

18.09.2011

- inauguration de l'église rénovée de Hohwiller
Pour Alfred SCHMITT il est dommage d'avoir laissé des vitres simples dans le chœur car on est ébloui à l'intérieur, et à la remarque de Jean-Laurent VONAU concernant la lampe du chœur, le Maire répond qu'il s'agit du choix de la DRAC.

19.09.2011

- réunion du conseil d'administration du collège de l'Outre Forêt : il a notamment été question des difficultés de la demi-pension pour accueillir tous les élèves par manque de places

21.09.2011

- projection du film « se souvenir des belles choses » de Zabou Breitman dans le cadre de la semaine de la maladie d'Alzheimer suivie d'un débat à La Saline

22.09.2011

- ouverture de saison du Ciné club de Wissembourg à la Nef - relais culturel de Wissembourg

23.09.2011

- rencontre avec Monsieur GRAFF, géomètre pour la validation des limites de propriété par rapport au canal du moulin - une réunion avec les propriétaires riverains est prévue vendredi le 7 octobre 2011.

Le Maire informe que dans le cadre du dossier Sonnenhof et notamment le problème de la voirie, la commune est toujours à la recherche des héritiers GRUNEWALD vu que la propriété est encore au nom des époux GRUNEWALD/HEBTING, parents de Raymond et Alphonse GRUNEWALD. La branche Raymond a été retrouvée, reste maintenant à retrouver la fille de Alphonse.

- réception du bassin de rétention n° 2 de Soultz-sous-Forêts situé dans le Hubweg
- 2^{ème} anniversaire du marché hebdomadaire de producteurs
- rencontre avec les responsables d'Electricité de Strasbourg dans le cadre de l'Amicale des Maires

24.09.2011

- inauguration du relais culturel de Haguenau

24-25.09.2011

- « EXPO SOULTZ » à La Saline organisée par l'association interprofessionnelle du Soultzerland

25.09.2011

- cérémonie au cimetière israélite de Soultz-sous-Forêts dans le cadre des grandes fêtes religieuses juives de Roch Hachana (Nouvel An) et Kippour (Grand Pardon) présidée par le Rabbin Claude HEYMANN

26.09.2011

- ouverture du chantier pour la restauration de l'orgue de l'église protestante de Soultz-sous-Forêts
- rencontre avec le futur exploitant du restaurant « Le Convivial »

28.09.2011

- réunion du comité de pilotage pour le pôle maison des services avec choix de l'habillage intérieur des ascenseurs et problème de la porte d'entrée au fond de la salle du conseil. Le comité a retenu l'habillage R 3 automne 0031 pour les ascenseurs et le Maire présente les échantillons de cet habillage.

Pour le problème de la porte à l'arrière de la salle du conseil, vu que celle-ci n'est pas conforme aux normes accessibilité par rapport à la réglementation, il est prévu, dans le cadre du permis de construire, de l'élargir tout en gardant le même aspect de la salle.

Jean-Laurent VONAU est étonné et prétend qu'il avait toujours été dit que l'on ne touchait pas à la salle du conseil et se prononce contre toute intervention dans cette salle ; Christian KLIPFEL s'abstient de toute décision.

Pour Alfred SCHMITT il est parfaitement possible de marier l'ancien avec du contemporain.

Eric HUBERT propose de prendre l'attache d'un restaurateur d'intérieur.

Le Maire informe que le menuisier va se rapprocher de l'artisan ayant conçu l'habillage de cette salle lors de la rénovation en 1982.

Le conseil municipal demande au Maire de solliciter le maître d'œuvre pour diverses propositions.

Alfred SCHMITT questionne sur les mesures des marches dont le giron n'aurait que 27 cm.

Jean-laurent VONAU interroge s'il s'agit des marches de l'entrée principale ou également des marches de la partie arrière.

Pour Ernest ROTT la finition du béton des marches laisse à désirer.

A la demande de Jean-Laurent VONAU souhaitant connaître le coût pour refaire les marches, le Maire soumettra la question à l'architecte.

A la question de Christian KLIPFEL demandant où en était le carottage pour vérifier le contenu du sous-sol, le Maire répond que le sondage sera fait à l'aide d'un marteau piqueur

29.09.2011

- visite de Madame Corinne CHAUVIN, Sous-préfète

- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland avec à l'ordre du jour une information et discussion relative au transport scolaire ; l'élaboration du schéma intercommunautaire des itinéraires cyclables avec présentation des itinéraires identifiés sur le territoire du Sultzerland ; le contrat de maintenance des terrains multisports et la proposition de partenariat entre la CDC et TOMTOM dans un objectif de promotion du territoire

30.09.2011

- vernissage de l'exposition d'Evelyne WIDMAIER, artiste peintre et de Mylène OBERLIN, peintre sur bois à La Saline

04.10.2011

- réunion de la commission de sélection des offres

05.10.2011

- conférence sur la géothermie profonde à La Saline qui rassemble plus de 150 congressistes venant de différents pays, y compris de Corée
- ouverture du congrès des parcs 2011 dans les Vosges du Nord sur le thème « Les parcs naturels régionaux, une culture par nature *Connaître, expérimenter et innover pour se développer harmonieusement* »

2. PROJETS ET TRAVAUX

→ Aménagement route de Strasbourg et travaux ponctuels

- **avenant aux travaux de voirie ponctuels**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la Ville de Sultz-sous-Forêts a signé, le 14 décembre 2009, un marché de travaux pour l'aménagement de la route de Strasbourg et travaux ponctuels de voirie avec la Société COLAS EST pour un montant de 49 828,25 € HT (59 594,59 € TTC).

Suite aux mauvaises conditions climatiques de l'hiver 2009/2010 et aux nombreuses dégradations de voirie, des travaux complémentaires avaient été demandés par la commune et effectués par l'entreprise titulaire du marché sur les chaussées de diverses rues de la commune.

Cette masse de travaux supplémentaires entraîne un avenant de 10 150 ,92 € HT (12 140,50 € TTC), soit une augmentation du marché initial de 20,37 %.

Du fait de cet avenant, le montant du marché est porté de 49 828,25 € HT (59 594,59 € TTC) à 59 979,17 € HT (71 735,09 € TTC).

Montant initial du marché euros HT	Avenant 1 € HT	Total marché € HT	Total marché € TTC
49 828,25	10 150,92	59 979,17	71 735,09

La commission de sélection des offres, réunie le 4 octobre 2011, a étudié le dossier et propose au conseil municipal de valider cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n° 1 et autorise le Maire à le signer.

→ Réaménagement de la rue des Barons de Fleckenstein

- **organisation de la conduite et de la concertation**

Le bureau d'études EPSAYS missionné pour le réaménagement de la rue a présenté un premier travail qui n'était pas vraiment satisfaisant. Pour avancer dans ce dossier, le Maire propose la démarche suivante :

- un premier travail sur le dossier avec la commission ad hoc (projets et travaux) pour arrêter les grandes orientations,
- la présentation des premiers résultats de ce travail lors des réunions de quartier qui seront organisées vers la fin octobre et un appel à participation à la conception du projet
- la constitution d'un atelier de conception du projet avec les personnes qui se seront portées candidates qui aura en charge de présenter au conseil municipal le projet final.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

→ **Maison de retraite**

- **extension du bail emphytéotique**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la société AXENTIA avait proposé d'étendre le bail emphytéotique signé avec la commune pour les parcelles surbâties (maison de retraite et logements) aux parcelles voisines préemptées par la commune (terrains anciennement Antoine) d'une superficie complémentaire de 1 850 m², ces parcelles étant nécessaires pour l'agrandissement de la structure qui compte créer 22 lits supplémentaires. AXENTIA souhaite également prolonger la durée du bail pour la rendre compatible avec la durée de l'emprunt le plus long d'une durée de 50 ans et dont la dernière échéance est en 2064.

Pour le montant de la redevance, la société AXENTIA propose de partir sur une règle de prorata calculée sur le nombre de lits ; le loyer actuel étant de 106,22 €/lit/an (4 248,96 €/40 lits), ce qui signifierait un loyer complémentaire de 2 336,93 €/an, soit un total de 6 585,89 €/an pour l'ensemble de l'assiette foncière du bail, ce loyer étant indexé sur l'indice de référence.

Lors de la réunion du 2 mars 2011, le conseil municipal avait autorisé le Maire à mener les négociations avec la société AXENTIA en intégrant la mutualisation du parking qui sera créé sur les terrains préemptés par la Ville, ce qui signifiait la location gratuite de 12 emplacements de stationnement.

Par courrier du 9 septembre 2011 la société AXENTIA a confirmé son accord pour la mise à disposition, à la Ville, de 12 emplacements de stationnement à titre gratuit sur le futur parking de l'EHPAD de Soultz-sous-Forêts. L'entretien de ces emplacements incombera à la commune et une convention de mise à disposition formalisera les accords.

Les travaux de restructuration/extension de l'établissement devant démarrer au dernier trimestre 2011, le nouveau bail emphytéotique devrait être signé rapidement entre AXENTIA et la commune.

A la question de Christian KLIPFEL souhaitant savoir le positionnement de la société par rapport à la mise aux normes de l'établissement, le Maire répond que ces travaux sont prévus dans le nouveau projet.

Pour Jean-Laurent VONAU la signature du bail emphytéotique et de la convention pour les places de stationnement gratuites pourrait être faite en même temps, et souhaite que l'on fasse référence des parkings dans le bail.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bail emphytéotique et la convention de mise à disposition d'emplacements de stationnement avec la Société AXENTIA aux conditions proposées, à savoir :

- loyer annuel de 6 585,89 €/an (loyer actuel de 4 248,96 € pour 40 lits et loyer complémentaire de 2 336,93 € pour 22 lits supplémentaires), indexé sur l'indice de référence des loyers et révisé chaque année au 1^{er} janvier. Ce loyer sera du à compter de la signature du nouveau bail emphytéotique
- mise à disposition, à la commune de Soultz-sous-Forêts, de 12 emplacements de stationnement à titre gratuit, sur le futur parking de l'EHPAD de Soultz-sous-Forêts, l'entretien de ces emplacements incombant à la commune.

→ Construction d'un réservoir d'eau par le Syndicat des Eaux

- autorisation démarrage des travaux avant signature de l'acte de vente

Le Président du syndicat des eaux de Soultz-sous-Forêts a fait parvenir un courrier informant qu'il souhaitait démarrer le chantier dès l'autorisation de défrichement et sollicite l'autorisation de démarrage avant la signature de l'acte de vente du terrain.

Le Maire informe que la commune est toujours en attente de la demande d'autorisation de défrichement en instruction auprès de la DDT et de l'estimation du terrain faite auprès de l'ONF.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le démarrage des travaux dès l'autorisation de défrichement et avant le transfert de propriété.

→ Terrain de football annexe

- complément équipement

Le Maire informe le conseil municipal que le Football club souhaiterait la mise en place de quatre buts de football rabattables sur le terrain annexe ; la dépense est de l'ordre de 5 500 € HT. Il faudra par ailleurs redéfinir les lignes de touche par rapport à la main courante pour l'implantation de ces buts, repositionner le grand but côté club house par rapport au pare ballons et clarifier les modalités d'entretien du terrain annexe et l'intervention du club par rapport à cet entretien par la mise en place d'une convention sur la maintenance.

Il propose au conseil municipal de considérer l'acquisition de ces buts comme faisant partie de l'immobilier et de prendre cette dépense en charge par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Eric HUBERT) décide de prendre en charge l'acquisition et la mise en place de quatre buts de football rabattables pour le terrain annexe de football.

A la question de Christian KLIPFEL souhaitant savoir si l'investissement est terminé, le Maire répond qu'il manque encore une partie de grillage et le pare ballons du terrain d'honneur.

→ Autres

- Pôle maison des services
- lot n° 12 - Ascenseurs - sous-traitance

Le Maire fait part au conseil municipal que l'entreprise KONE / Illkirch, titulaire du lot n° 12 - ASCENSEURS a fait parvenir une déclaration de sous-traitance constituant un acte spécial pour le montage de deux ascenseurs de 630 kg.

Identification du sous-traitant : Monsieur Régis PACTET - 1, rue des Poiriers - 39380 MONT-SOUS-VAUDREY.

Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant est de 8 049,00 € HT (9 626,60 € TTC) ; le montant du marché s'élève à 48 100 € HT (57 527,60 € TTC).

La commission de sélection des offres a étudié le dossier et propose au conseil municipal d'autoriser cette sous-traitance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette sous-traitance et autorise le Maire à signer l'acte spécial à intervenir.

- **Réhabilitation intérieure de l'église de Hohwiller**
- **avenant n° 2 au lot 04 - Menuiserie**

Le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 2 aux travaux de menuiserie émanant de l'entreprise de menuiserie BECK /Offwiller pour des travaux en plus et en moins :

Travaux en plus :

- fourniture et pose de parquet chêne verni derrière la balustrade de la tribune, y compris sous-couche en mousse
- fourniture et pose d'une tablette sapin pour le dernier banc
- réalisation d'un encadrement bois pour le placard sono avec réutilisation de la porte métallique y compris une étagère basse
- réalisation d'une façade à peindre avec portillon devant l'horloge et la commande des cloches
- dépose de la partie haute cintrée de la porte intermédiaire
- confection d'un encadrement complet en chêne ajusté sur les 2 vantaux pour la porte latérale
- finition à l'arrière d'un poteau de la tribune d'une planche en chêne
- pose de moulures de finition entre partie haute des 4 poteaux de soutènement de la tribune

Travaux en moins :

- révision de la porte intermédiaire et de la porte coulissante
- remplacement de la main-courante sur balustrade prévue par un profilé plus simple
- mise aux normes des garde-corps des gradins
- garde-corps pour l'accès au clocher
- main-courante posée contre le mur ; garde-corps pour trémie ; échelle de meunier
- déplacement de l'autel protestant ; grilles d'aération du plancher
- nettoyage des combles et du clocher et réparation des planchers du clocher
- révision des ouvrants, réparation du vitrage, masticage des vitres du fait du remplacement complet des vitrages
- tabouret pour luminaires, caissons pour 2 spots et caisson pour 1 spot

Le montant en moins de l'avenant s'élève à - 8 260,05 € HT (- 9 879,02 € TTC).

Du fait de cet avenant et de l'avenant n° 1, le montant du marché est porté de 19 725,58 € HT (23 591,79 € TTC) à 18 698,13 € HT (22 362,96 € TTC), soit une diminution globale du marché de 5,21 %.

Montant initial du marché euros HT	Avenant 1 € HT	Avenant 2 € HT	Total marché € HT	Total marché € TTC
19 725,58	7 232,60	- 8 260,05	18 698,13	22 362,96

La commission de sélection des offres, réunie le 4 octobre 2011, propose au conseil municipal d'approuver cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 et autorise le Maire à le signer.

3. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

→ Création d'emplois d'assistants d'enseignement artistique

Vu l'augmentation des inscriptions à l'école municipale de musique, le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de créer deux emplois supplémentaires d'assistants d'enseignement artistique non titulaires, à temps non complet, la durée étant fonction du nombre d'élèves inscrits. Les contrats seront conclus pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012.

A la demande de Jean-Laurent VONAU souhaitant connaître le nombre d'élèves inscrits, l'adjointe Lucienne HAAS répond qu'actuellement 120 élèves sont inscrits, hors cours collectifs de chant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de 2 emplois d'assistants artistiques non titulaires, à temps non complet, pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012.

→ Fixation des rémunérations des assistants d'enseignement artistique

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les heures d'enseignement des assistants d'enseignement artistique pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012, comme suit :

DISCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D'ENSEIGNEMENT	INDICES	ECHELONS
Eveil musical	2 h 50 mn / semaine 2,83/20 ^e	IB 343 - IM 324	2 ^e
Formation musicale / flûte	11 h 20 mn / semaine 11,33/20 ^e	IB 490 - IM 423	7 ^e
Batterie	2 h / semaine 2/20 ^e	IB 430 - IM 380	5 ^e
Clarinette / Saxophone	2 h 25 mn / semaine 2,42/20 ^e	IB 343 - IM 324	2 ^e
Cor	25 mn / semaine 0,42/20 ^e	IB 343 - IM 324	2 ^e
Guitare	4 h 50 mn / semaine 4,83/20 ^e	IB 430 - IM 380	5 ^e
Guitare	1 h 15 mn / semaine 1,25/20 ^e	IB 343 - IM 324	2 ^e
Piano/ Chorale adultes	14 h 20 mn / semaine 14,33/20 ^e	IB 430 - IM 380	5 ^e
Trombone / Baryton	50 mn / semaine 0,83/20 ^e	IB 430 - IM 380	5 ^e
Trompette	3 h 15 mn / semaine 3,25/20 ^e	IB 550 - IM 467	9 ^e
Violon	1 h 15 mn / semaine 1,25/20 ^e	IB 343 - IM 324	2 ^e
Chant	55 mn / semaine 1,62/20 ^e	IB 343 - IM 324	2 ^e
Harpe	25 mn / semaine 0,91/20 ^e	IB 343 - IM 324	2 ^e

Si ces heures d'enseignement devaient évoluer, elles seront modifiées en conséquence et le Maire en rendra compte lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

4. PERSONNEL COMMUNAL

→ Mise en place d'indemnités pour la filière culturelle

Le Maire informe l'assemblée que le responsable de la médiathèque bénéficiait jusqu'à présent de l'indemnité d'administration et de technicité pour sa responsabilité au sein de la structure. L'intéressé ayant été promu à l'échelon supérieur cette indemnité ne peut plus lui être versée. Pour compenser ce manque à gagner, le Maire propose de mettre en place la prime de technicité forfaitaire et l'I.F.T.S. (indemnité pour travaux supplémentaires) pour la filière culturelle, l'attribution étant individuelle et sur décision de l'autorité territoriale. Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la mise en place de la prime de technicité forfaitaire et de l'I.F.T.S. pour la filière culturelle - conservation du patrimoine et des bibliothèques à compter du 1^{er} septembre 2011.

→ Heures supplémentaires de nuit

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la rémunération de 2 heures de nuit, le 3 septembre 2011, à Thierry SCHNEIDER, agent contractuel faisant fonction de concierge au relais culturel La Saline.

→ Divers

- Frais de nuitée lors de déplacement

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le taux maximal de 60 € pour les nuitées lors de déplacement avec ordre de mission ; cette délibération est également valable pour le déplacement de la directrice du relais culturel à Avignon au mois de juillet 2011.

- Emploi d'agent non titulaire

Le Maire informe le conseil municipal que l'adjoint administratif 2^{ème} classe du relais culturel souhaite bénéficier d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles et devra être remplacé. Le Maire propose de prendre une délibération de principe autorisant l'engagement d'agents non titulaires pour assurer le remplacement d'agents titulaires bénéficiant soit d'une disponibilité, d'un congé parental ou d'un congé de maladie et fixant la rémunération de ces agents au 1^{er} échelon du grade. La quotité d'emploi sera la même que celle de l'agent remplacé. Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'agents titulaires en disponibilité, congé parental ou congé de maladie. Les agents seront embauchés au 1^{er} échelon du grade et la quotité d'emploi sera identique à celle de l'agent remplacé.

- Formation des agents

Le Maire informe le conseil municipal que le Président du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) a fait parvenir un courrier informant que le Parlement, dans la loi de finances rectificative pour 2011, a abaissé la cotisation versée au CNFPT de 1 % à 0,9 % à compter du 1^{er} janvier 2012. La perte annuelle pour l'établissement s'élève à 33,8 millions d'euros de recettes dès 2012 et les collectivités et agents territoriaux ne pourront plus accéder à la formation professionnelle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

Si d'un côté la cotisation au CNFPT baisse, il est probable que pour maintenir le niveau de formation des agents, les collectivités seront amenées à procéder à des dépenses supplémentaires qui ne pourront plus être prises en compte dans le cadre de la formation (formations payantes, prise en charge de tout ou partie des frais annexes à la formation comme le transport, la restauration, l'hébergement ...).

L'Association des Maires de France, par un communiqué de presse, confirme son attachement à la formation des personnels territoriaux et préconise le maintien de l'effort financier des collectivités locales consacré à la formation.

Pour convaincre le gouvernement de revenir sur cette disposition au moment du vote de la loi de finances 2012, le CNFPT invite les collectivités à participer à la défense du droit à la formation des agents en proposant l'adoption du vœu suivant pour le rétablissement de la cotisation à 1 %.

« Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux »

L'assemblée délibérante de Soultz-sous-Forêts, réunie le 5 octobre 2011, demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents. »

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Christian KLIPFEL, Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU) adopte le vœu pour le rétablissement de la cotisation à 1%.

5. AFFAIRES FINANCIERES

→ Fonctionnement du RASED

Messieurs DODIN, psychologue scolaire et DAUBARD, maître spécialisé du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) du secteur de collège ont envoyé une lettre de demande de budget annuel de fonctionnement aux Maires de Betschdorf et de Soultz-sous-Forêts. A l'origine la création des RASED n'a pas été accompagnée de budget de fonctionnement et le financement du matériel pédagogique s'est effectué jusqu'à présent sur les budgets de fonctionnement des écoles de Betschdorf et Soultz-sous-Forêts. Les autres dépenses l'ont été sur le budget personnel.

Le budget demandé est de 400 € au total, somme pouvant être divisée à part égale entre les deux plus grosses communes du secteur, Betschdorf et Soultz-sous-Forêts. Le Maire propose de voter un crédit de 200 € par an pour le fonctionnement du RASED.

Christian KLIPFEL est contre l'attribution d'un crédit pour le fonctionnement du RASED. Il estime que ce service ne relève pas de la commune et que la commune n'est pas le relais de l'Etat. Il demande au RASED de s'adresser directement au gouvernement.

Pour Denise EHRHARD ce service est très particulier et il en va de l'éducation des enfants.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre (Christian KLIPFEL) attribue un crédit de fonctionnement de 200 € au RASED du secteur de collège.

→ Droit de place pour occupation du domaine public

Le Maire fait part à l'assemblée que différents commerçants ambulants occupent le domaine public communal au courant de la semaine :

- jeudi matin : Nathalie ROTH (vente des poulets) et la boucherie SCHLUPP,
- dimanche matin Fleurs Geneviève (vente de fleurs)
- dimanche soir PIZZAS FAB (vente de pizzas).

Le 9 janvier 2006 le conseil municipal avait fixé le droit de place pour le marché hebdomadaire du jeudi matin à 0,75 €/ml ou 245 €/an. Le commerçant vendant les poulets payait un droit de place de 245 € par an, ce qui correspondait à un emplacement de 7ml à 0,75 €/ml pendant 47 semaines.

La précédente municipalité avait décidé de ne plus appliquer de droit de place dans le cadre du marché hebdomadaire pour permettre à ce marché de se développer. Concernant Pizzas Fab, elle n'avait pas souhaité qu'elle occupe la place du Général De Gaulle au cours du week-end et la Sous-préfecture avait également informé Fabrice EHLEIDER des différents points régissant le commerce ambulancier et notamment la consommation sur place de boissons à emporter, l'intéressé étant titulaire d'une licence « Vente à emporter pour commerçant ambulancier » des boissons du 1^{er}, 2^e et 3^e groupes, de l'interdiction d'une ouverture commerciale les dimanches et jours fériés et de l'horaire de fermeture fixé à 21 heures.

Pour Jean-Laurent VONAU ce commerce fait partie de l'animation de la commune, il n'a pas de concurrence directe et il est donc très difficile de l'empêcher d'exercer.

Pour Christian KLIPFEL il n'y a pas possibilité de dérogation pour vente le dimanche et Jean-Laurent VONAU précise que c'est le Préfet qui détermine la liste des professions autorisées à vendre le dimanche et que chaque Préfet a sa propre politique.

Le marchand de fleurs, pour sa part, paye un droit de place fixé à 1 €/ml pour 3 ml, tarif identique à celui du marché trimestriel.

Pour Denise EHRHARD il n'est pas possible que l'un paye un droit de place et que d'autres ne payent rien et profitent en plus de l'accès à l'électricité.

A la question de Christian KLIPFEL demandant pourquoi le marché de producteurs n'est pas soumis à droit de place, le Maire répond qu'il n'est pas favorable au paiement d'un tel droit car le marché fait partie de l'animation de la Ville. Lucienne HAAS précise qu'une tombola a lieu une fois par mois et que ce sont les marchands qui offrent leurs produits aux consommateurs.

La Maire propose de fixer le droit de place pour les commerces ambulants à 1 €/ml/semaine. Ce droit est identique à celui du marché trimestriel. La facturation se fera sur déclaration des intéressés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le droit de place pour les commerces ambulants, hors marché hebdomadaire, à 1 €/ml/semaine.

6. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- immeuble d'une contenance de 2 ares à détacher de la propriété cadastrée section 2 n° 35 et 36 lieudit « rue du Frohnacker » de contenances respectives 1,04 are et 15,43 ares
- immeuble d'une contenance de 7,50 ares à détacher de la parcelle cadastrée section 2 n° 69/15 lieudit « rue du Frohnacker »
- propriété cadastrée section 25 n° 357/119 lieudit « Marienbronn », 373/120 lieudit « Besselbronn » et une moitié indivise de la parcelle section 25 n° 359/119 de contenances respectives 9,50 ares, 3,31 ares et moitié indivise de 1,72 are.

7. DIVERS

→ Création de la commission cimetièrè

Suite au courriel envoyé à l'ensemble du conseil municipal, le Maire communique la composition de la commission cimetièrè :

Pierre MAMMOSSER, Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS, Christophe SCHIMPF, Ernest ROTT, Christian KLIPFEL et Marie-José SCHALLER.

→ Numérotation des maisons neuves rue de Reimerswiller

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 27 avril 2011 le conseil municipal n'avait pas pris de décision quant à la numérotation des nouvelles maisons de la rue de Reimerswiller. Ces numéros étant nécessaires pour souscrire différents abonnements comme l'électricité, le gaz et également pour la distribution du courrier, il demande à l'assemblée de débattre sur le sujet.

Jean-laurent VONAU propose de renuméroter s'il n'y a plus de dents creuses côté pair.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins six abstentions (Pierre MAMMOSSER, Denise EHRHARD, Lucienne HAAS, Ernest ROTT, Eric HUBERT et Béatrice HOELTZEL) décide la renumérotation de la rue de Reimerswiller à Sultz-sous-Forêts.

→ Diverses informations

- L'inspecteur du service des domaines viendra à Sultz-sous-Forêts le jeudi 27 octobre 2011 pour la visite et en vue de l'évaluation des propriétés DANGLER rue de la Bergerie et REMPP.
- Dans le cadre de la fusion des communautés de communes, le financement de la piscine de Drachenbronn avait été évoqué. Le Président du syndicat de la piscine a fait une demande officielle de rattachement à la communauté de communes du pays de Wissembourg.

Pour Paul BOISSARIE, avec le départ de la base aérienne la situation empirera encore.

Lucienne HAAS précise que 4 communes de la communauté de communes du Sultzerland font partie de ce syndicat.

Christian KLIPFEL demande si des mises aux normes sont à faire.

→ Prochaines réunions et manifestations

- vendredi 7 octobre 2011 à 18 heures : réunion pour valider les limites de propriété par rapport au canal du Moulin au club-house tennis pétanque
- samedi 8 octobre 2011 : matinée du SCOTAN au séminaire de jeunes de Walbourg
- dimanche 16 octobre 2011 : journée de la sécurité routière organisée par le Crédit Mutuel en collaboration avec la Ville
- lundi 17 octobre 2011 à 18 heures : réunion du CCAS
- mardi 18 octobre 2011 à 19 heures : réunion de dialogue et de concertation entre des représentants de l'économie locale, la municipalité de Sultz-sous-Forêts et la communauté de communes du Sultzerland
- samedi 22 octobre 2011 à 9 heures : vente de bois à La Saline

Prochaine réunion du conseil municipal : mercredi 9 novembre 2011 à 20 h 15 à La Saline